

## 📍 Surveillance coqueluche

Date de publication : 22 novembre 2024

OCCITANIE

### Faits marquants

La situation en Occitanie s'inscrit dans un **contexte national et international de recrudescence** de la coqueluche à un **niveau d'intensité élevé et inédit** ([Santé publique France, Bulletin épidémiologique en France du 22 novembre 2024, ECDC](#)).

Dans une étude récente menée par l'institut Pasteur en collaboration avec Santé publique France, des **hypothèses** sont évoquées pour **expliquer l'intensité** de cette vague épidémique. La faible exposition pendant la période Covid-19 et la part élevée en 2024 de *B Pertussis* porteurs d'antigènes impliqués dans la modulation de la réponse immunitaire et dans l'adhésion à l'épithélium respiratoire pourraient jouer un rôle ([Institut Pasteur, Eurosurveillance](#)).

En **France**, on observe depuis septembre une **baisse** significative de l'ensemble des indicateurs épidémiologiques suivis en routine ([Bulletin épidémiologique du 22 novembre 2024](#)).

#### En Occitanie :

**Légère reprise de l'augmentation des passages aux urgences des cas suspects de coqueluche depuis les 2 dernières semaines.** ([Figure 1](#)). Ces passages concernent **principalement les enfants** (les moins de 15 ans et les moins de 1 an représentent respectivement 71% et 27% des passages depuis début 2024) avec un **taux d'hospitalisation plus élevé chez les moins de 1 an** (68%).

**Poursuite de la diminution du nombre de cas suspects de coqueluche vus par les 4 associations SOS Médecins de la région au cours des dernières semaines** (Montpellier, Toulouse, Nîmes et Perpignan) ([Figure 2](#)).

**Poursuite de la diminution, en octobre** (données **incomplètes en novembre**) **du nombre de cas confirmés de coqueluche par PCR et stabilisation du taux de positivité** d'après les données 3 labos (Source : Eurofins-Biomnis et Cerba) ([Figure 3](#)).

**Depuis début octobre, diminution du nombre de signalements, à l'ARS Occitanie**, par les professionnels de santé de cas isolés ou de cas groupés de coqueluche **hebdomadaire** (dernière semaine incomplète) ([Figure 4](#)). Les signalements concernent, depuis début 2024, tous les départements ([Figure 5](#)).

**La couverture vaccinale par le vaccin hexavalent** des nourrissons nés en 2022 et âgés de 21 mois ayant reçu 3 doses de vaccin était **supérieure à 91 %** en Occitanie, proche du niveau national ([Point épidémiologique Coqueluche du 28/06/2024](#)).

**Les consignes d'envoi des prélèvements** à destination des laboratoires sont accessibles sur le site de l'Institut Pasteur, **Centre National de Référence** des coqueluches et autres bordetelloses ([lien](#)).

Un [avis du Haut Conseil de la santé publique \(HCSP\)](#) relatif à la prévention de la transmission de la coqueluche aux personnes à risque de forme grave a été émis le 30 juillet 2024.

Il définit ([lien](#)) :

- **Des sujets à haut risque de forme grave** de coqueluche que sont les nourrissons de moins de 6 mois quelles que soient les vaccinations de la mère ou de l'enfant et les nourrissons de 6 à 11 mois avec moins de 2 doses ou dont la dernière est inférieure à 2 semaines
- **Des sujets à risque de forme grave** de coqueluche que sont les personnes présentant une maladie respiratoire chronique, ou obésité ou déficit immunitaire et les personnes âgées de plus de 80 ans.

Il précise, sur la **promotion des mesures barrières**, qu'en milieu de soins et pendant la période épidémique (telle que définie par SpFrance), il est recommandé aux professionnels prenant en charge des sujets à **haut risque** de porter systématiquement un masque à usage médical (chirurgical) pendant les soins, quel que soit leur statut vaccinal.

**L'antibioprophylaxie** est désormais circonscrite :

- Aux sujets à haut risque de forme grave et aux personnes au contact avec eux (domicile, travail...);
- Aux sujets à risque de forme grave ;
- A des situations particulières de clusters.

**La période au-delà de laquelle l'antibioprophylaxie n'est plus justifiée est abaissée à 14 jours** sauf pour les personnes à haut risque pour lesquelles cette période reste à 21 jours (logigramme relatif aux indications d'antibioprophylaxie pour un sujet contact disponible dans [l'avis HCSP du 30 juillet 2024](#)).

Une [fiche mémo de la HAS](#) ([lien](#)) **sur les choix et durées d'antibiothérapies dans la prise en charge de la coqueluche** chez le nourrisson, l'enfant et l'adulte a été actualisée le 5 août 2024 pour prendre en compte les nouvelles recommandations du HCSP.

## Les mesures de prévention

La **prévention** de la coqueluche repose sur la **vaccination** et les **mesures de contrôle non vaccinales**.

### • La vaccination

La politique vaccinale contre la coqueluche en France vise à **réduire les formes sévères**, les **hospitalisations** et les **décès** liés à la coqueluche qui surviennent essentiellement chez les nourrissons de moins de 6 mois.

Elle repose sur **trois** stratégies complémentaires (professionnels, grand public) :

- La **vaccination est obligatoire pour les nourrissons** nés à partir du 1er janvier 2018 à l'âge de 2 mois, 4 mois avec rappels à 11 mois, 6 ans et 11-13 ans et jusqu'à l'âge adulte (25 ans avec possibilité de rattrapage jusqu'à 39 ans).
- La **vaccination est fortement recommandée chez les femmes enceintes**, dès le second trimestre de grossesse, en privilégiant la période entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée.

La vaccination est également recommandée chez :

- Les personnes immunodéprimées,
- Les professionnels de santé (y compris dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - Ehpad),
- Les personnes travaillant en contact étroit et répété avec les nourrissons âgés de moins de 6 mois,
- Les étudiants des filières médicales et paramédicales,
- Les professionnels de la petite enfance dont les assistants maternels et les personnes effectuant régulièrement du baby-sitting,

**Chez les professionnels de santé et de la petite enfance, les rappels de 25, 45 et 65 ans doivent désormais comporter la valence coquelucheuse.**

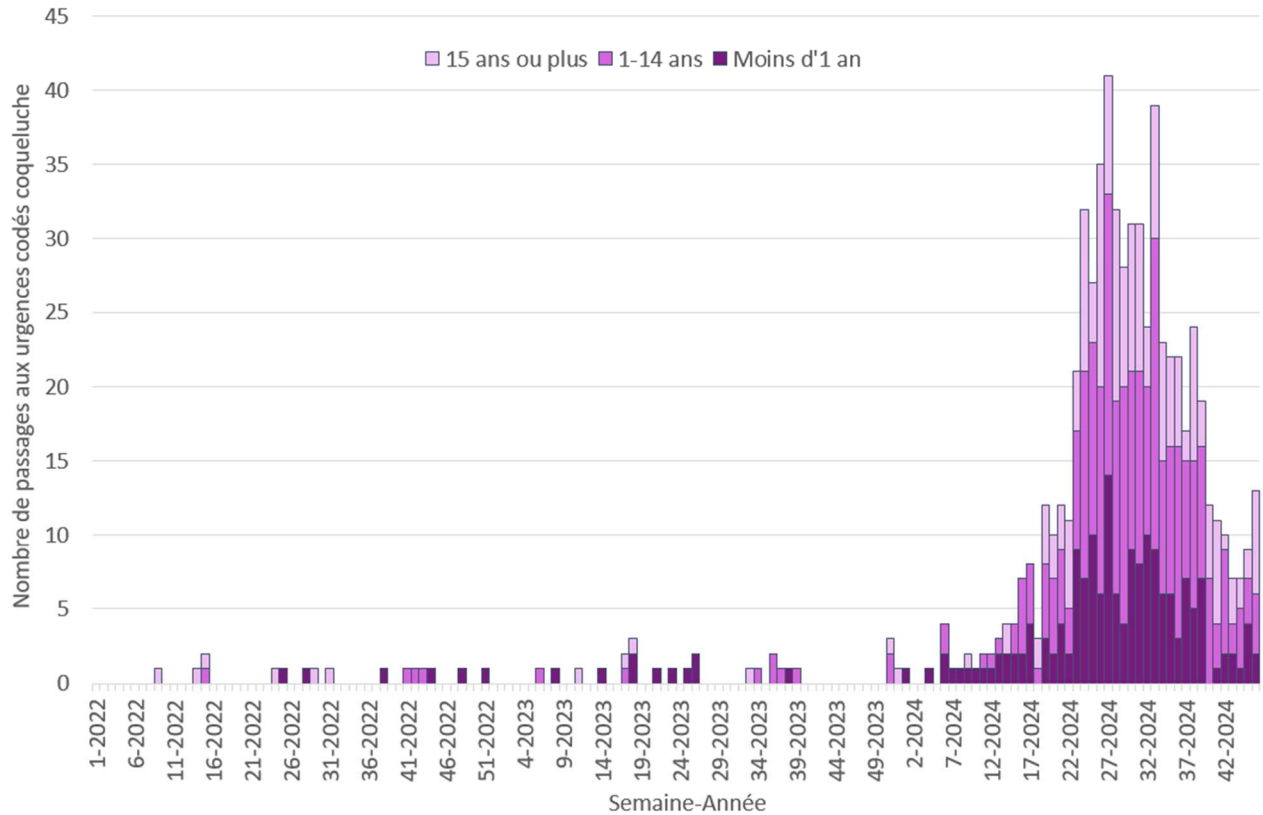
**Nouvelles recommandations vaccinales de la HAS dans le contexte épidémique actuel** (ne font pas partie du calendrier vaccinal 2024) :

- *Cocooning* : en l'absence de vaccination de la mère pendant la grossesse, vaccination de la mère avant la sortie de la maternité et administration d'une dose de rappel pour l'entourage proche du nouveau-né/nourrisson, si la dernière injection date de plus de 5 ans
- Professionnels en contact rapproché avec les nouveau-nés et nourrissons de moins de 6 mois : administration d'une dose de rappel si la dernière injection date de plus de 5 ans
- Autres professionnels de santé : possibilité pour ceux qui le souhaitent de bénéficier d'une dose additionnelle si la dernière injection date de plus de 5 ans

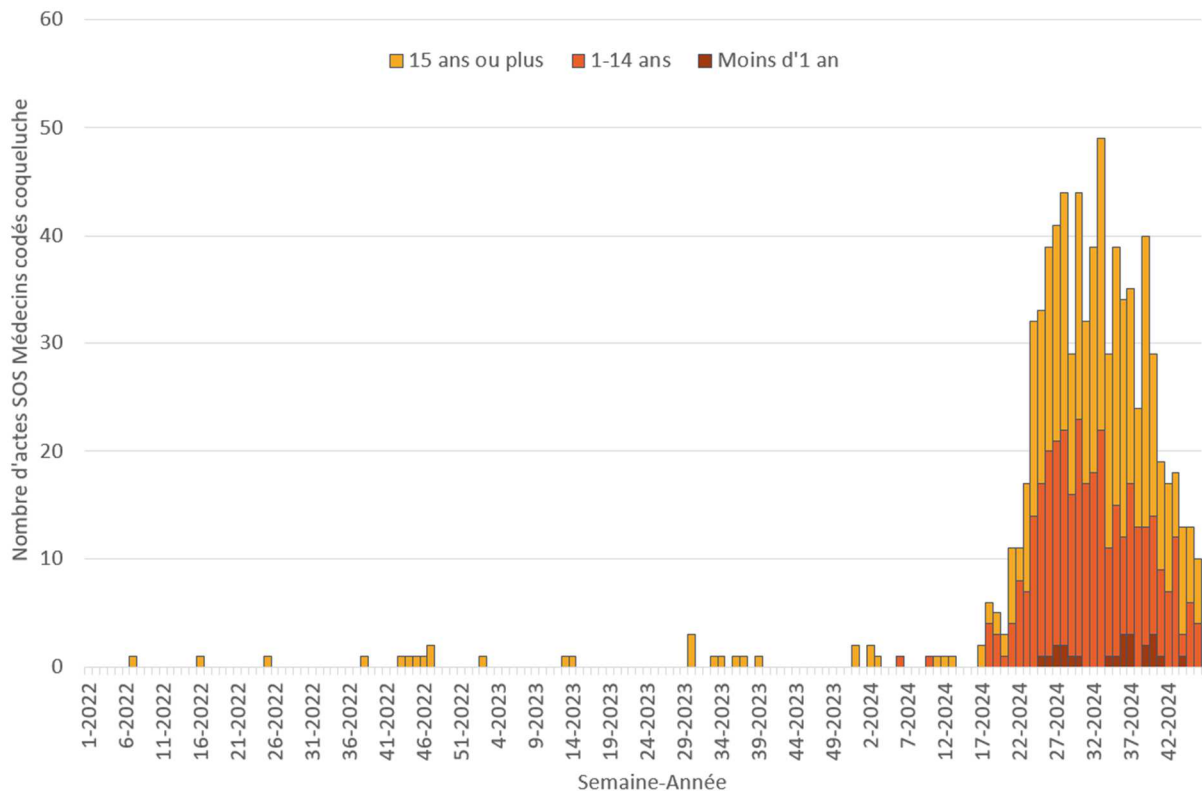
### • Les mesures de contrôles autour d'un cas comportent :

- La mise en place de mesures barrières autour du ou des cas (lavage des mains, port de masque),
- Antibiothérapie, isolement et éviction scolaire des sujets infectés pendant 3 à 5 jours après mise sous antibiothérapie, selon l'antibiotique,
- Vérification et mise à jour de la vaccination coqueluche des personnes exposées,
- Antibiothérapie des sujets contacts proches et occasionnels à risque de forme grave et non protégés par la vaccination.

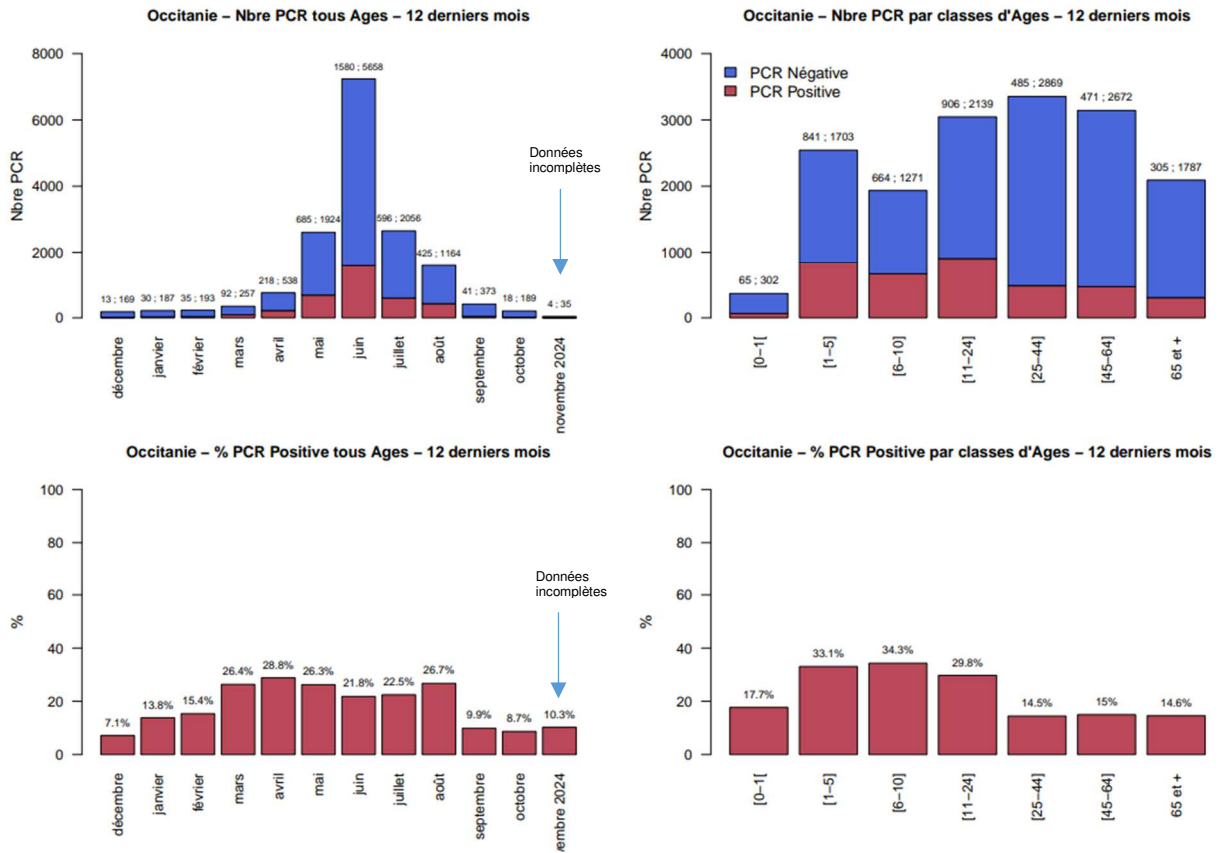
**Figure 1. Nombre hebdomadaire de passages aux urgences pour coqueluche chez les moins de 1 an, les 1-14 ans et les 15 ans ou plus, réseau Oscour®, Occitanie, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 17 novembre 2024 (source : SurSaUD®)**



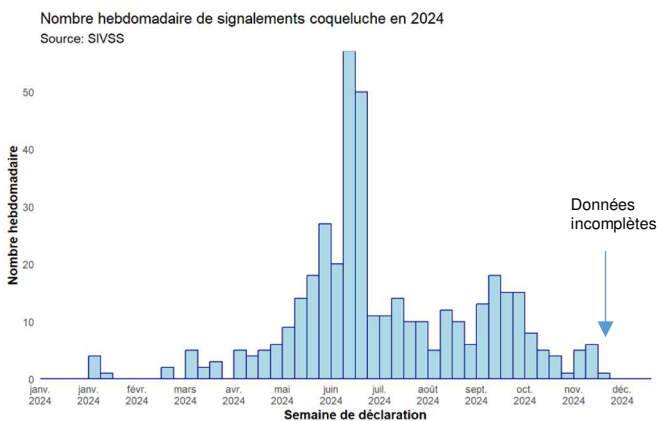
**Figure 2. Nombre hebdomadaire d'actes médicaux codés coqueluche chez les moins de 1 an, les 1-14 ans et les 15 ans ou plus, SOS Médecins, Occitanie, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 17 novembre 2024 (source : SurSaUD®)**



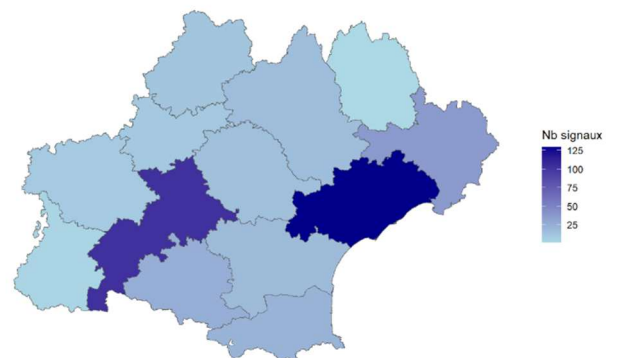
**Figure 3. Nombre de PCR coqueluche positives et négatives et taux de positivité au cours des 12 derniers mois (mensuel) et par classe d'âge, Occitanie (données du mois de septembre incomplètes, arrêtées en S 2024-46) (source : Biomnis et Cerba, exploitation Santé publique France)**



**Figure 4. Distribution hebdomadaire du nombre de signalements de cas isolés ou groupés de coqueluche validés par l'ARS Occitanie du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 19 novembre 2024 (source : SIVSS-ARS Occitanie)**



**Figure 5. Distribution régionale du nombre de signalements de cas isolés ou groupés de coqueluche validés par l'ARS Occitanie du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 19 novembre 2024 (source : SIVSS-ARS Occitanie)**





## Pour en savoir plus

- Dossier [coqueluche](#) sur le site de Santé publique France
- [Bulletin épidémiologique coqueluche en France](#)
- Avis HAS du 18/07/2024 : Stratégie de vaccination contre la coqueluche dans le contexte épidémique de 2024. Rappel vaccinal des professionnels au contact des personnes à risque de forme grave
- [Communiqué de presse HAS du 22/07/2024](#) : Recrudescence de la coqueluche : la HAS renforce les recommandations vaccinales pour protéger les nouveau-nés et les nourrissons
- [Recommandation de bonne pratique HAS](#) mis à jour le 05 août 2024 : Choix et durées d'antibiothérapies : coqueluche chez le nourrisson, l'enfant et l'adulte
- Conduite à tenir autour d'un ou plusieurs cas de coqueluche ([HCSP](#))
- [Avis HCSP du 30/07/2024](#) : relatif à la prévention de la transmission de la coqueluche aux personnes à risque de forme grave
- Coqueluche | Vaccination Info Service ([vaccination-info-service.fr](http://vaccination-info-service.fr))
- Dossier sur la [surveillance syndromique SurSaUD@](#)

## Partenaires de la surveillance

- ARS Occitanie
- Structures d'urgences du réseau Oscour® ;
- Associations SOS Médecins de Montpellier, Nîmes, Perpignan et Toulouse
- Laboratoire Biomnis
- Laboratoire Cerba
- Pour les signalements à l'ARS Occitanie : cliniciens et LBM, éducation nationale, établissements de santé et médico-sociaux, professionnels de la petite enfance

## Rédacteur en chef

Damien Mouly, délégué régional de Santé publique France Occitanie

## Équipe régionale chargée de la surveillance de la coqueluche

Jean-Loup Chappert

Anne Guinard

Leslie Simac

Charlotte de Choudens

**Pour nous citer** : Bulletin. Surveillance coqueluche en Occitanie. 22 novembre 2024. Saint-Maurice : Santé publique France, 6 p., 2024.  
Directrice de publication : Caroline Semaille

**Dépôt légal** : 22 novembre 2024

**Contact** : [occitanie@santepubliquefrance.fr](mailto:occitanie@santepubliquefrance.fr) / 05 34 30 26 35